

Direction de l'Education
Place de l'Etape
45040 ORLEANS cedex 1
inscriptions-scolaires@ville-orleans.fr
tél : 02.38.79.23.31 ou 02.38.79.23.78

DEMANDE D'INSCRIPTION
dans une ECOLE D'ORLEANS
Enfant Non Orléanais

Année Scolaire :
(pour laquelle la demande est établie)

A REMPLIR PAR LES PARENTS :

COORDONNEES DE L'ENFANT : (un imprimé sera établi par enfant pour un cycle maternel ou élémentaire)

Nom :Prénom :
Date de naissance :
Responsable légal (NOM-Prénom - Adresse - N° de téléphone - Dom+Port-e-mail)
.....
.....
.....
Ecole où devrait être scolarisé l'enfant :
.....
Ecole demandée à Orléans :
.....
Section en cours :

MOTIFS : Selon les termes de l'article L 212-8 du code de l'Education annexe à l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000.

(1)

Activité professionnelle des deux parents. Lorsque la commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants ou l'une des deux prestations (joindre les attestations des employeurs) :

Employeur	Adresse
-----------	---------

Profession du père :
Profession de la mère :

(1)

Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés (joindre une attestation établie par le médecin de la santé scolaire)

(1)

Présence d'un frère ou d'une sœur dans une école pré-élémentaire ou élémentaire de la Ville d'Orléans. (joindre un certificat de scolarité)

Présence motivée par :

la scolarité en cours d'un frère ou d'une soeur

l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école de la Ville d'Orléans pour l'un des motifs ci-dessus énoncés :

activité professionnelle des parents	<input type="checkbox"/>
état de santé de l'enfant	<input type="checkbox"/>
l'absence de capacité d'accueil de la commune de résidence	<input type="checkbox"/>

(1) Cocher la case correspondante.

AUTRES MOTIFS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A Orléans le

Signature du Responsable légal



Les informations recueillies par la Mairie d'Orléans à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités proposées aux familles. Ces données seront conservées pendant les années scolaires pour lesquelles votre famille a sollicité l'inscription à au moins une de ces activités.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@orleans-metropole.fr ou par courrier postal : Orléans Métropole, Secrétariat Général, 5 Place du 6 juin 1944, 45000 Orléans. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la CNIL.

A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

1 - J'atteste que la Commune den'a pas une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'enfant :

.....

et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville d'Orléans au titre de cet enfant dans les conditions définies en page 4 du présent document.

2 - J'atteste que la Commune de résidence a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire :

A) Je donne toutefois mon accord à la scolarisation dans une école d'Orléans de l'enfant :

.....

et je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville d'Orléans au titre de cet enfant dans les conditions définies en page 4 du présent document.

B) Dans l'hypothèse où l'enfant :

.....

correspond bien à l'un des trois cas de dérogation à mon accord prévus par la loi :

- activité professionnelle des deux parents, lorsque la commune de résidence n'assure pas la restauration et la garde des enfants ou l'une des deux prestations ;
- état de santé de l'enfant ;
- présence d'un frère ou d'une sœur dans une école pré-élémentaire ou élémentaire de la Ville d'Orléans.

Je prends acte de l'obligation, pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville d'Orléans au titre de cet enfant dans les conditions définies en page 4 du présent document.

3 - J'atteste que la Commune de a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire et que je ne donne pas mon accord à l'inscription dans une école d'Orléans de l'enfant :

.....

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Pour les cas ci-dessus énoncés aux paragraphes 1 et 2, je prends acte de l'obligation pour la commune de de participer aux charges supportées par la Ville d'Orléans, à hauteur de Euros (*) par enfant, en application de l'article L 212-8 du code de l'Education annexe à l'Ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000.

..... le,

Signature du Maire et cachet

(*) A réactualiser chaque année.

DECISION DE LA VILLE D'ORLEANS :

ACCORD

REFUS

A Orléans, le20.....

Pour le Maire et par délégation,
Régine BREANT
2^e Maire-Adjointe chargée
de l'éducation, des connaissances
et de la réussite éducative